



COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal Mercredi 2 janvier 2013 (réunion d'installation)

Décisions

www.wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal

Séance publique à WEMMEL,

Présents :

Bernard Carpriau, président sortant du Conseil communal, Christian Andries, bourgmestre sortant, Marcel Van Langenhove, Walter Vansteenkiste, Christine Lemmens, Monique Van der Straeten, Jan Verhasselt, Herman Vander Voorde, Didier Noltincx, Roger Mertens, Raf De Visscher, Jacqueline Moreau, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Robert De Lille, Alain Stubbe, Thierry Mombeek, Koen Weemaes, Wies Herpol, Steve Goeman, Monique Froment, Veerle Haemers, Cynthia Kiss, Michèle Laemont, élus lors des élections du Conseil communal du 14 octobre 2012.

Excusé :

Vincent Jonckheere

1. Prise en connaissance de la validation des élections du Conseil communal, des échevins et du Conseil du CPAS (art. 7 du décret communal, 203, 204, 216 du décret portant organisation des élections locales et provinciales) : il est pris connaissance de la décision du 20/11/2012 du Conseil des contentieux électoraux ainsi que de la décision du 29/11/2012 de la Députation permanente relative à la validation de l'élection directe des échevins et des membres du Conseil ainsi que des membres du bureau permanent du Centre Public d'Aide Sociale.
2. Communication de la nomination et prestation de serment du Bourgmestre (sous réserve) (art. 13bis de la nouvelle loi communale) : aucun acte de présentation n'a été déposé. Ce point n'est par conséquent pas traité.
3. Installation des Membres du Conseil communal (art. 7§3 du décret communal)
 - vérification des lettres de créance
 - prestations de serment
 - détermination de l'ordre des élus (art. 8§4, alinéa 2°)En application de l'article 7§3 du décret communal, le Conseil communal vérifie les lettres de créance des membres élus du Conseil communal ;

Après approbation des lettres de créance, les élus énumérés ci-après prêtent serment, en séance publique, entre les mains du président de la réunion d'installation : « Je jure de respecter fidèlement les obligations de mon mandat ».
Monsieur Bernard Carpriau, président de la réunion d'installation, prête serment entre les mains du bourgmestre sortant.

Ensuite :

Monique Van der Straeten, Christian Andries, Marcel Van Langenhove, Bernard Carpriau, Jan Verhasselt, Herman Vander Voorde, Didier Noltinx, Roger Mertens, Walter Vansteenkiste, Raf De Visscher, Jacqueline Moreau, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Robert De Lille, Alain Stubbe, Thierry Mombeek, Koen Weemaes, Wies Herpol, Steve Goeman, Christine Lemmens, Monique Froment, Veerle Haemers, Cynthia Kiss, Michèle Laemont sont installés en tant que conseillers communaux.

En application de l'art. 8§4, alinéa 2 du décret communal, l'ancienneté des conseillers communaux est fixée comme suit :

Monique Van der Straeten, Christian Andries, Marcel Van Langenhove, Bernard Carpriau, Jan Verhasselt, Herman Vander Voorde, Didier Noltinx, Roger Mertens, Walter Vansteenkiste, Raf De Visscher, Jacqueline Moreau, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Robert De Lille, Alain Stubbe, Thierry Mombeek, Koen Weemaes, Wies Herpol, Steve Goeman, Christine Lemmens, Monique Froment, Veerle Haemers, Cynthia Kiss, Michèle Laemont.

4. Prestation de serment des échevins (art. 46 du décret communal)

En application de l'art. 46§1^{er} du décret communal, les échevins suivants prêtent serment en la séance publique entre les mains du bourgmestre sortant : « Je jure de respecter fidèlement les obligations de mon mandat ».

Marcel Van Langenhove, Walter Vansteenkiste, Bernard Carpriau et Christine Lemmens.

Christian Andries, bourgmestre sortant, prête serment en tant qu'échevin entre les mains de Marcel Van Langenhove, premier échevin sortant.

5. Vérification des lettres de pouvoirs des Membres du Conseil du CPAS : en séance publique, Cynthia Kiss renonce, par lettre écrite, à son mandat en tant que membre du Conseil du CPAS.

Son 1^{er} suppléant est Roger Buyse. Aucune objection n'est formulée.

Le Conseil communal vérifie les lettres de créance des membres élus du Conseil du CPAS, à savoir :

Jane White, Jeannine Huygens, Armand Hermans, Philippe De Man, Louis Waxweiler, Marc Joseph, Paula Van den Heuvel, Chantal Van de Meersche, Jean-Claude Papaert, Janine Staelen, Roger Buyse. Ces lettres sont approuvées.

6. Election du Président du Conseil communal (art. 8§2, alinéa premier du décret communal) : aucun acte de présentation n'a été déposé le 24/12/2012 auprès de la secrétaire communale pour la présidence du Conseil communal. Bernard Carpriau reste provisoirement président. Un nouveau conseil communal sera convoqué le 15/01/2013.

7. Désignation du Bourgmestre faisant fonction (sous réserve) (art. 14 de la nouvelle loi communale) :

Les conseillers communaux suivants se portent candidats au poste de bourgmestre faisant fonction :

Christian Andries, bourgmestre sortant et échevin

Walter Vansteenkiste, échevin

Aucun autre conseiller communal ne se porte candidat lors de la séance.

Il est procédé en séance publique, au scrutin secret, à l'élection du bourgmestre faisant fonction.

Le résultat du vote est le suivant :

Christian Andries : 8 voix

Walter Vansteenkiste : 12 voix

Bulletins blancs : 3

Bulletins nuls : 1

Il reste 1 bulletin de vote (l' élu Vincent Jonckheere était absent).

Walter Vansteenkiste est par conséquent élu comme bourgmestre faisant fonction.

8. Formation du groupe (sous réserve) (art. 38 du décret communal) : ce point n'est pas traité.

9. Election des Membres du Conseil de police (art. 18 de la loi organisant un service de police intégré) :

Il est procédé en séance publique, au scrutin secret, à l'élection de 4 membres du Conseil communal au mandat de membre du Conseil de police de la zone AMOW.

Le résultat du vote est le suivant :

1. Raf De Visscher

Suppléants : Veerle Haemers - Steve Goeman

18 voix

2. Thierry Mombeek

Suppléants : Jeannine Sarels - Robert De Lille

18 voix

3. Alain Stubbe

Suppléants : Didier Noltincx - Roger Mertens

15 voix

4. Monique Van der Straeten

Suppléants : Monique Froment - Jan Verhasselt

18 voix

Bulletins valables : 69

Bulletins nuls : 3

Un procès-verbal distinct des opérations de vote est établi par la secrétaire communale et signé en la séance par le bureau électoral, composé du bourgmestre faisant fonction, Walter Vansteenkiste, et des 2 plus jeunes conseillers communaux, Veerle Haemers et Steve Goeman.

Séance à huis-clos :

10. Installation du gestionnaire financier (art. 3 de l'arrêté du Gouvernement flamand du 7/9/2012) : le Conseil en prend acte.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 1^{er} février 2013.

Wemmel, le 7 janvier 2013

Par ordonnance :
La Secrétaire
(s) K. DE TAEYE

Le Président
(s) B. CARPRIAU